

Compte rendu
de la réunion commission sport culture association
du jeudi 29 mars 2018

Présents : BRIGNON Claude, FRITZINGER Bernard, MORITZ Edmond, PIGNON Jean-Paul, RIGAUD Michelle, SCHWENCK Rémi.

Excusés : LEMAL Barthélémy, LICHT Yves, VENNER Marie-Christine.

Egalement présents : MAINVILLE Loriane.

Invités : Présidents des clubs de football du territoire de la CCB3F

M. Rémi SCHWENCK ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il remercie l'ES REMELING pour la mise à disposition du clubhouse.

Il remercie également Mme Loriane Mainville (chargée de communication et référente terrain synthétique à la CCB3F) de sa présence et précise son rôle aux membres de la commission et aux représentants des clubs de football.

Il rappelle l'ordre du jour :

Bilan de la structure,

Règlement et utilisation du terrain synthétique communautaire,

Divers

Point n°1 – Bilan de la structure 2017/2018

M. Rémi SCHWENCK informe la commission que suite à la fusion de la CCB et de la CC3F, ce sont aujourd'hui 12 clubs de football (auparavant 8) qui occupent le terrain synthétique communautaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le bilan de l'année 2017 permet de recenser les observations suivantes :

Réparations à prévoir rapidement :

- fenêtres à glissière cassées dans les vestiaires
- problème de VMC
- 1 ballon d'eau chaude sur 4 ne fonctionne pas
- pas d'eau chaude dans le vestiaire arbitre
- plus de serrure sur le portail qui monte au terrain
- soucis d'éclairage extérieur : installer une lampe au-dessus de la porte d'entrée
- remplacer l'interrupteur poussoir (10 minutes) par une lampe « détecteur de mouvement ».

M. Rémi SCHWENCK et Mme Loriane MAINVILLE informeront les services de la CCB3F des réparations à réaliser.

Pour ce qui concerne les vestiaires, M. Bernard FRITZINGER, élu et référent du site, informe des pertes occasionnelles des clés des vestiaires joueurs et arbitres. A cet effet, il est proposé de remplacer les serrures par un système d'ouverture des portes avec digicode.

M. Rémi SCHWENCK propose de débattre sur le sujet du local « Infirmierie ». En effet, faute de place, celui-ci est utilisé par les clubs comme lieu de stockage pour le matériel et équipements sportifs. Or, M. Rémi SCHWENCK rappelle l'importance de ce local et les obligations qui s'y réfèrent.

A cet effet, plus aucun matériel ne doit dorénavant y être déposé.

Une réflexion est à l'étude pour l'installation de bungalows extérieurs permettant le dépôt du matériel sportif des clubs et le nécessaire de buvette.

M. Bernard GILLOT (U.S Filstroff) soulève le problème lié aux risques cancérigènes des billes (composées de restes de pneus broyés) disposées sur les terrains synthétiques, sujet à polémique ces derniers mois dans les médias.

M. Rémi SCHWENCK indique que cette question a été transmise aux sénateurs de la Moselle. A ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse. Dès réception, il en informera la commission.

De plus, il précise que cette année, il convient de procéder au remplissage du terrain synthétique. En effet, cette opération réalisée tous les 2 ans consiste à disposer des billes sur le terrain pour permettre aux brins d'herbe artificielle de rester debout. Il demandera un devis avec des billes en liège afin de pallier les éventuels risques.

La commission valide cette proposition et charge M. Rémi SCHWENCK d'entreprendre les démarches en ce sens.

Point n°2 – Utilisation du terrain synthétique communautaire

M. Rémi SCHWENCK rappelle à la commission et aux représentants de clubs que le terrain est en priorité mis à disposition des catégories jeunes (des débutants jusqu'aux moins de 18 ans).

Les matchs amicaux se déroulent essentiellement durant la trêve hivernale et par système de réservation. L'occupation du terrain synthétique s'effectue obligatoirement sur réservation à la CCB3F auprès de Mme Loriane MAINVILLE et M. Bernard FRITZINGER par mail ou par téléphone. Mme Loriane MAINVILLE se charge ensuite d'inscrire les réservations dans le planning d'occupation en ligne.

En effet, sur le site internet de la CCB3F, rubrique, « Tourisme », « Terrain synthétique » il est possible de retrouver le planning d'occupation du terrain. Chaque club peut ainsi visualiser en temps réel et gratuitement les disponibilités.

En cas d'annulation de match, il est impératif d'en informer la CCB3F dans les meilleurs délais afin de remettre en ligne la disponibilité du terrain.

Pour ce qui concerne le planning d'entraînement, celui-ci est identique depuis septembre 2015.

Le club de Contz-les-Bains souhaiterait obtenir un créneau le vendredi soir.

Dans un souci d'équité, Mme Michelle RIGAUD propose d'établir un roulement pour les entraînements afin que tous les clubs de la CCB3F qui désirent s'entraîner sur le terrain synthétique puissent bénéficier de créneaux horaires adaptés.

M. Rémi SCHWENCK propose à la commission et aux représentants de clubs de réaliser un roulement pour les entraînements dès la saison 2018/2019, applicable dès le mois d'août 2018. Il suggère de convenir d'une rencontre entre clubs au mois de juin pour d'établir ce nouveau planning.

La commission valide cette proposition de roulement.

Point n°3 – Règlement d'utilisation du terrain synthétique communautaire et des vestiaires

Le règlement du terrain synthétique communautaire datant de 2009 est devenu caduc suite à la fusion de la CCB et la CC3F. Mme Loriane MAINVILLE s'est chargée de la mise à jour du nouveau règlement.

Après en avoir pris connaissance, la commission, demande l'ajout d'un article supplémentaire portant sur les conditions d'annulation de matchs ou d'entraînements :

remise générale imposée par le district mosellan de football ou conditions climatiques (neige ou température négative à partir de -5°C.

La commission émet un avis favorable au nouveau règlement d'utilisation du terrain et des vestiaires de la structure communautaire permettant la pratique du football.

Le nouveau règlement sera soumis à l'approbation du conseil communautaire lors de la prochaine assemblée.

Point 4 : Divers

Mr. Thierry JACOB (ES REMELING) et Denis LEIDIG (JS RETTEL) demandent s'il serait possible pour les clubs de football de pouvoir prétendre à une subvention CCB3F pouvant prendre la forme d'aide à la licence ou de mutualisation d'achat.

M. Rémi SCHWENCK annonce qu'il n'est pas d'actualité de mettre en place ce type de subvention. Néanmoins, Mme Michelle RIGAUD rappelle aux représentants de clubs que toutes les associations du territoire peuvent faire une demande de subvention dans le cadre de manifestations intercommunales dont les bénéficiaires ne financent pas la partie fonctionnement.

Mme Loriane MAINVILLE informe les représentants de clubs de l'envoi d'une fiche renseignements à compléter et renvoyer à la CCB3F dans les prochaines semaines.

Le vice-président
en charge du sport, de la
culture et des associations

Rémi SCHWENCK

